

BUDGET RECTIFICATIF N°4 EXERCICE 2024 NOTE DE PRESENTATION

Le budget rectificatif n°4 (BR4) de l'exercice 2024, soumis au vote du conseil d'administration du Crous du 28 novembre 2024, prend en compte la programmation budgétaire telle que projetée en prévision d'exécution au 31 décembre 2024, au plus près des activités et des facteurs de gestion tant sur le pilotage des autorisations d'engagement que sur l'ajustement des crédits de paiement, ou encore leur rattachement au bon exercice.

Le BR4 a pour objet principal d'intégrer les dotations complémentaires de l'Etat versées au titre de la subvention pour charges de service public et d'actualiser le budget propre du Crous, afin de tenir compte des évolutions intervenues en gestion 2024.

La note de l'ordonnateur décrit les principales évolutions apportées au BR4, concernant les autorisations d'emplois (tableau 1), les autorisations budgétaires (tableau 2), les opérations pour comptes de tiers (tableau 5) et les agrégats comptables (tableau 6).

Ce dernier budget rectificatif de l'année permet, au-delà des nombreuses opérations de régularisations qu'il contient, en particulier de :

- **Tenir compte du soutien financier apporté par l'Etat au réseau des Crous en fin de gestion 2024** et ce au regard de l'évolution exceptionnelle de l'activité de restauration du réseau des Crous (19 M€ sont ainsi alloués par l'Etat) ;
- **Finaliser la mise en place de la carte aide à la restauration étudiante (CARE) dans le cadre de la loi dite Lévi**, dont le démarrage effectif pour les étudiants sera assuré en début d'année 2025¹ (0,3 M€) ;
- **Prendre en compte deux dépenses complémentaires à savoir, d'une part l'engagement exceptionnel des agents des Crous franciliens durant les Jeux Olympiques**, en assurant le versement de la prime dite JO (0,3 M€) sur la paie d'octobre aux agents impliqués, et d'autre part **la mise en place de mesures indemnitaires au bénéfice des agents des services sociaux des Crous**, mesures mises en place courant 2024 au sein de l'enseignement scolaire et ainsi transposées aux personnels sociaux des Crous (0,3 M€), grâce au soutien de l'Etat.

I. Les autorisations d'emplois (tableau 1)

L'autorisation d'emplois du Crous, ouverte au budget initial 2024, s'élevait à 168 équivalents temps plein travaillés (ETPT) sous plafond et à 6 ETPT hors plafond. **L'exécution prévue au 31 décembre 2024 s'établit à 160,49 ETPT, soit 154,33 ETPT sous plafond et 6,16 ETPT d'apprentis hors plafond.**

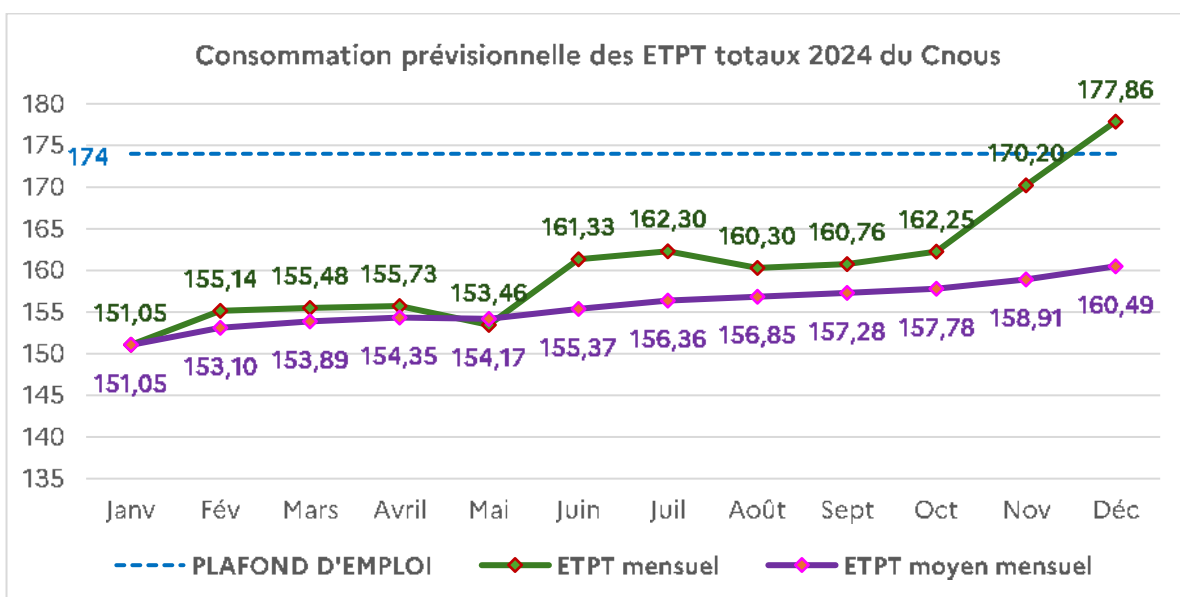
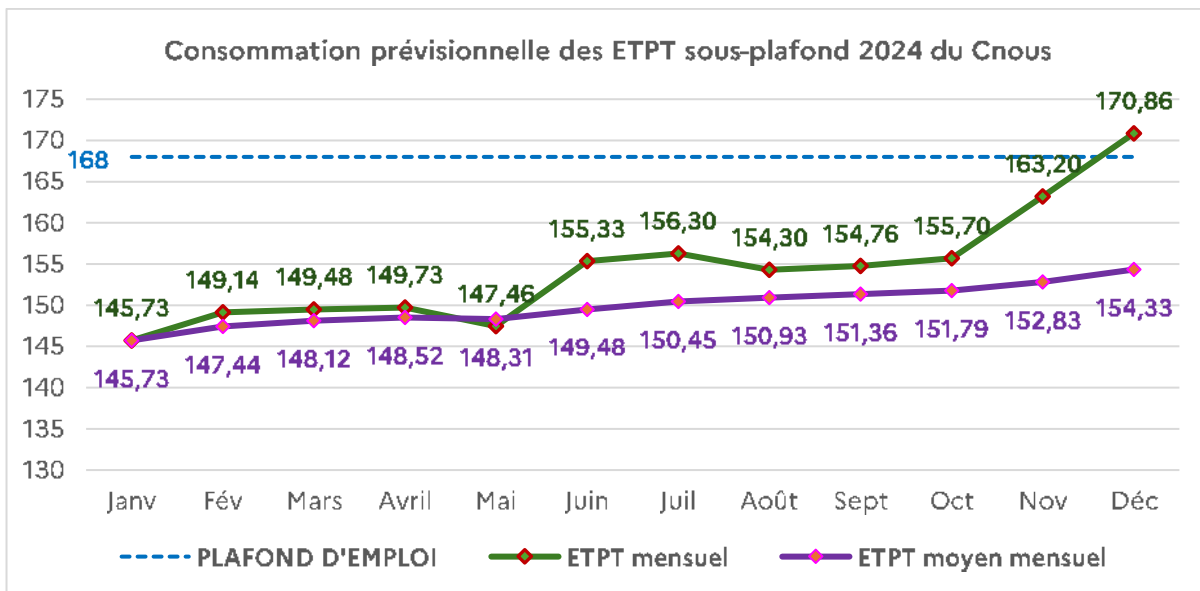
¹ Voir ici la note ordonnateur accompagnant le budget initial 2025.

Cette relative sous-exécution par rapport à l'objectif présenté en BI ne remet pas en cause la trajectoire de renforcement des effectifs au Cnous qui s'est d'ailleurs traduite depuis le 30 juin 2024 par un solde net de 15 ETP.

De manière générale, au cours des quatre dernières années, l'évolution du dispositif d'emploi du Cnous confirme la volonté de renforcer les équipes malgré des difficultés de recrutement avec un marché de l'emploi plus tendu et concurrentiel en Ile de France. La majorité des profils recherchés sont des agents de catégorie A avec une dimension de pilotage et une technicité confirmée notamment dans le domaine informatique.

La sous consommation constatée durant le premier semestre est liée à un nombre de départ d'agents, souvent pour des raisons de mobilité fonctionnelle ou géographique, plus important qu'initialement prévu. Du fait des délais de publication des postes, de recrutement et d'arrivée effective des agents, une vacance de 3 à 5 mois est souvent observée ce qui impacte nécessairement la consommation d'ETPT.

Les tableaux ci-dessous retracent le total des emplois et les emplois sous plafond en ETPT, leur exécution de janvier à septembre 2024 et la consommation projetée au 31 décembre 2024.



II. Les autorisations budgétaires (tableau 2)

Les dépenses représentent 528,301 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 524,000 M€ en crédits de paiement (CP) ; les recettes encaissées (RE) s'élèvent à 538,102 M€. Les modifications apportées au tableau 2 conduisent à une hausse de 0,693 M€ pour les autorisations d'engagement, de 1,639 M€ pour les crédits de paiement et de 24,931 M€ pour la prévision de recettes encaissées par rapport au BR3.

Le solde budgétaire s'établit à 14,102 M€ au BR4.

	DEPENSES						RECETTES			
	Montants BR3 2024		Montants BR4 2024		Ecart BR4-BR3		Montants BR3 2024	Montants BR4 2024	Ecart BR4-BR3	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	15 980 100 €	15 980 100 €	15 520 200 €	15 520 200 €	-459 900 €	-459 900 €	509 253 655 €	534 184 781 €	24 931 126 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur CAS Pensions</i>	3 549 900 €	3 549 900 €	3 060 000 €	3 060 000 €	-489 900 €	-489 900 €	503 505 946 €	522 470 408 €	18 964 462 €	Subvention pour charges de service public
							0 €	5 712 000 €	5 712 000 €	Autres financements de l'Etat
							0 €	0 €	0 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	503 254 291 €	498 007 024 €	503 739 012 €	500 405 527 €	484 721 €	2 398 503 €	260 000 €	260 000 €	0 €	Autres financements publics
Gestion du Crous	18 659 091 €	19 058 824 €	19 643 409 €	18 956 924 €	984 318 €	-101 900 €	5 487 709 €	5 742 373 €	254 664 €	Recettes propres
Gestion du Réseau	484 595 200 €	478 948 200 €	484 095 603 €	481 448 603 €	-499 597 €	2 500 403 €				
Intervention							3 917 200 €	3 917 200 €	0 €	Recettes fléchées
							3 917 200 €	3 917 200 €	0 €	Subvention pour charges d'investissement fléchées
							0 €	0 €	0 €	Autres financements de l'Etat fléchés
Investissement	8 374 200 €	8 374 200 €	9 042 267 €	8 074 200 €	668 067 €	-300 000 €	0 €	0 €	0 €	Autres financements publics fléchés
							0 €	0 €	0 €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES	527 608 591 €	522 361 324 €	528 301 479 €	523 999 927 €	692 888 €	1 638 603 €	513 170 855 €	538 101 981 €	24 931 126 €	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			14 102 054 €		23 292 523 €		9 190 469 €			SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

1. Les recettes

Les recettes s'élèvent à 538,102 M€, soit une hausse de 4,9 % (+ 24,931 M€) par rapport au BR3. Les modifications concernent la subvention pour charges de service public, les autres financements de l'Etat et les ressources propres.

1.1. La subvention pour charges de service public

La subvention pour charges de service public (SCSP) s'établit à 522,470 M€ en projection au 31 décembre 2024, soit une hausse de 3,8 % (+ 18,964 M€) par rapport au BR3 afin de prendre en compte les éléments suivants :

- La dotation complémentaire de l'Etat au titre de la fin de gestion 2024 pour 19 M€, consacrée au soutien exceptionnel à la restauration, permet de financer également les frais de gestion versés à l'ASP, prévus dans la convention de mandat relative au dispositif de Cartes pour l'Aide à la Restauration des Etudiants (CARE) ;
- L'ouverture de crédits complémentaires (régularisation) pour 0,076 M€ : crédits 2023 du programme 150 reçus en 2023 mais titrés et rapprochés en 2024 pour 61 455 € ; organisation des concours ITRF pour 14 061 € ; ajustement sur le complément de SCSP de 2024 au titre du solde des repas 1€ de 2023 pour 547 € (différence entre la notification MESR en date du 8 avril 2024 de 4 900 547 € et l'ouverture au BR1 en date du 7 mars 2024 de 4 900 000 €) ;
- Le transfert de crédits du programme 231 vers le programme 348 pour - 0,112 M€ dans le cadre du financement de la construction de la nouvelle cité administrative de Lille qui accueille les services centraux du Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais.

1.2. Les autres financements de l'Etat

Les autres financements de l'Etat s'élèvent à **5,712 M€** au 31 décembre 2024 et correspondent aux crédits du dispositif « Fonds Vert de l'Etat », encaissés et rapprochés en octobre 2024. Pour mémoire, les autorisations d'engagement ont été ouvertes au BR3 pour 5,712 M€.

1.3. Les ressources propres

Les ressources propres s'élèvent à **5,742 M€**, soit une hausse de 4,6 % (+ 0,255 M€) par rapport au BR3 afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Un complément de recettes au titre des frais de gestion des bourses, principalement du ministère de la Culture, pour 0,400 M€ ;
- La déprogrammation des recettes relatives à la refacturation des charges 2024 aux occupants du bâtiment de Vanves pour 0,209 M€, un nouveau règlement d'utilisation collective étant en cours d'élaboration ;
- Des recettes diverses complémentaires pour 0,064 M€ (cotisation d'adhésion à la Centrale d'achats des Crous et remboursement de trop-perçus 2023 par la CNRACL).

2. Les dépenses

Les autorisations d'engagements s'établissent à **528,301 M€**, soit une hausse de 0,1 % (+ 0,693 M€) ; les crédits de paiement représentent **524,000 M€** et augmentent de 0,3 % (+ 1,639 M€) par rapport au BR3.

Les modifications ont un impact sur les trois enveloppes de dépenses et concernent à la fois la gestion du réseau des Crous et la gestion du Cnous.

Autorisations d'engagement	BR3	BR4	Variation
Personnel	15 980 100 €	15 520 200 €	-459 900 €
Fonctionnement	503 254 291 €	503 739 012 €	+484 721 €
Gestion du Cnous	18 659 091 €	19 643 409 €	+984 318 €
Gestion du réseau des Crous	484 595 200 €	484 095 603 €	-499 597 €
Investissement	8 374 200 €	9 042 267 €	+668 067 €
Total	527 608 591 €	528 301 479 €	+692 888 €

Crédits de paiement	BR3	BR4	Variation
Personnel	15 980 100 €	15 520 200 €	-459 900 €
Fonctionnement	498 007 024 €	500 405 527 €	+3 514 370 €
Gestion du Cnous	19 058 824 €	18 956 924 €	-101 900 €
Gestion du réseau des Crous	478 948 200 €	481 448 603 €	+2 500 403 €
Investissement	8 374 200 €	8 074 200 €	-300 000 €
Total	522 361 324 €	523 999 927 €	+1 638 603 €

2.1. La gestion du Cnous

Les dépenses des services du Cnous ont fait l'objet d'ajustements tant en AE qu'en CP, afin de tenir compte de l'exécution constatée à mi-octobre et la prévision projetée au 31 décembre 2024.

Les dépenses sont ainsi majorées de 1,192 M€ en autorisations d'engagement et minorées de 0,862 M€² en crédits de paiement selon la répartition par enveloppe ci-dessous.

Enveloppe	AE	CP
Personnel	-459 900 €	-459 900 €
Fonctionnement	+984 318 €	-101 900 €
Investissement	+668 067 €	-300 000 €
Total	+1 192 485 €	-861 800 €

2.1.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel inscrites au BI 2024 sont minorées de 0,460 M€ en AE-CP en raison :

- D'une part, de la pratique prudentielle du Cnous en matière d'ouverture de crédits de personnel (la part de la SCSP allouée au Cnous est prélevée à la source sur le montant de la SCSP allouée au réseau et l'intégralité du solde est ensuite ouvert dès le BI au profit exclusif des Crous ; tout abondement ne peut être financé que par un prélèvement sur fonds de roulement, ce qui n'est pas souhaitable s'agissant du financement de dépenses de personnel) ;
- D'autre part, d'une moindre consommation en ETPT des emplois du Cnous, explicitée dans le paragraphe I.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont majorées de 0,984 M€ en autorisations d'engagements et minorées de 0,102 M€ en crédits de paiement selon le détail ci-dessous. Des ajustements ont été opérés dans les budgets des services afin de tenir compte des éléments connus à date et de la prévision d'exécution projetée au 31 décembre 2024

a) Les autorisations d'engagement : + 0,984 M€

Le montant de + 0,984 M€ est une contraction entre un complément d'AE pour + 1,399 M€ d'une part et un retrait d'AE pour - 0,415 M€ d'autre part.

- +0,465 M€** Financement des projets informatiques portés par le Cnous au bénéfice du réseau : refonte des SI métiers des Crous (SI RH, SI Aides, SI Restauration, SI Logement) ; de la mise en production en 2024 ou début 2025 des premiers projets (SI Aides, SI RH avec le passage à la paie à façon prévu à compter du 1^{er} janvier 2026) ; maintien en condition opérationnelle des SI existants pendant la refonte ; exécution de nouveaux marchés, incluant les prestations d'AMOE et du marché de maintenance et de support du portail étudiant, SAP ; ou encore renforcement de la qualité et de la sécurité des SI dans un stratégie globalisante pour l'ensemble du réseau (au Cnous et dans les Crous) ;
- +0,354 M€** Frais de gestion versés à l'ASP, prévus dans la convention de mandat relative au dispositif de Cartes pour l'Aide à la Restauration des Etudiants (CARE) ; ce montant est intégralement financé par la dotation complémentaire de l'Etat ;
- +0,180 M€** Complément d'AE permettant de couvrir toute la période de la convention 2021-2027 du GIP Erasmus, les AE des années 2025 à 2027 n'ayant pas été engagées en 2021 ;
- +0,170 M€** Nouveaux marchés signés en septembre 2024 ;
- +0,120 M€** Compléments divers de dépenses de fonctionnement (frais de déplacement, logistique, convention etc.) ;

² La variation de - 0,862 M€ résulte de la contraction entre la hausse liée aux frais de gestion versés à l'ASP pour le dispositif CARE (0,354 M€) et la baisse des dépenses, toutes enveloppes confondues (1,216 M€).

+0,110 M€	Réalisation des actions de formation du centre national de formation du Cnous (CNF);
-0,300 M€	Actualisation du marché d'assistance à la réalisation ou à l'actualisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des Crous qui ne peut être engagé en totalité en 2024 (modification du calendrier de programmation immobilière par vague);
-0,115 M€	Retraits divers des services.

b) Les crédits de paiement : - 0,102 M€

Le montant de - 0,102 M€ est une contraction entre un complément de CP pour + 0,602 M€ d'une part et un retrait de CP pour - 0,704 M€ d'autre part.

+0,354 M€	Frais de gestion versés à l'ASP, prévus dans la convention de mandat relative au dispositif de Cartes pour l'Aide à la Restauration des Etudiants (CARE) ; ce montant est intégralement financé par la dotation complémentaire de l'Etat ;
+0,110 M€	Réalisation des actions de formation du CNF ;
+0,111 M€	Compléments divers de dépenses de fonctionnement ;
+0,027 M€	Avances sur les nouveaux marchés signés en septembre 2024 ;
-0,300 M€	Actualisation du marché SPSI des Crous ;
-0,279 M€	Minoration de dépenses ;
-0,125 M€	Décalage des décaissements de 2024 à 2025 du marché marque employeur.

2.1.3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont majorées de **0,668 M€** en autorisations d'engagements et minorées de **0,300 M€** en crédits de paiements selon le détail ci-dessous.

a) Les autorisations d'engagement : + 0,668 M€

Le montant de + 0,668 M€ est une contraction entre un complément d'AE pour + 0,968 M€ d'une part et un retrait d'AE pour - 0,300 M€ d'autre part, opérés dans les budgets des services pour tenir compte des éléments connus à date et de la prévision d'exécution projetée au 31 décembre 2024.

+0,968 M€	Financement des projets d'investissement informatique portés par le Cnous au bénéfice du réseau (SI RH, SI Aides, SI Restauration, SI Logement) ;
-0,300 M€	Modification des travaux de réaménagement des espaces de bureau du Cnous ; l'option d'une installation au 9ème étage qui n'exige pas de travaux <i>in fine</i> ayant été retenue.

b) Les crédits de paiement : - 0,300 M€, corollaire des AE annulées relatives aux travaux de réaménagement des espaces de bureau du Cnous.

2.2. La gestion du réseau des Crous

Les autorisations d'engagement diminuent de **0,500 M€** afin d'intégrer les éléments suivants :

- La diminution des crédits alloués aux Crous pour 1,116 M€, reportés en 2025 en AE-CP ;
- La budgétisation des primes versées aux personnels des trois Crous franciliens en octobre 2024, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour 0,286 M€ ;
- La revalorisation indemnitaire des personnels sociaux des Crous en année pleine 2024 pour 0,330 M€.

Les crédits de paiement sont majorés de **2,500 M€** et correspondent, en sus de l'évolution des AE (- 0,500 M€), au reversement aux Crous des crédits de l'axe 1³ du FVE à hauteur de 3 M€.

NB : les crédits de paiement des axes 2 à 6 seront versés aux Crous en 2025. Le décalage de versement entre les encaissements et les décaissements des crédits du FVE impacte le solde budgétaire à hauteur de + 2,712 M€ (différence entre les recettes encaissées et rapprochées de 5,712 M€ et les crédits de paiement de 3 M€).

3. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire, différence entre les recettes et les crédits de paiement, passe d'un déficit de 9,190 M€ au BR3 à un excédent de 14,102 M€ au BR4 soit une variation de + 23,292 M€ par rapport au BR3, liée aux éléments suivants :

- Les recettes nouvelles pour 24,931 M€ dont principalement la dotation complémentaire de l'Etat de 19 M€ en soutien à l'activité de restauration des Crous ;
- Les CP complémentaires ouverts sur les trois enveloppes de dépenses pour 1,639 M€.

III. Les opérations pour compte de tiers (tableau 5)

Les opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention) sont réévaluées pour prendre en compte les ajustements de crédits des divers ministères ou des reversements pour un montant total de **270 256 €** selon le détail suivant :

- Les aides à la mobilité Parcoursup (AMP) pour 219 000 € en décaissement ;
- Les bourses du GENES pour 27 290 € en décaissement ;
- Les aides spécifiques annuelles et les aides mobilité master (AMM) du ministère de la Culture pour 23 966 € en décaissement.

Les encaissements, ayant eu lieu les années antérieures, ces mouvements génèrent un prélèvement sur la trésorerie du Cnous de 270 256 €.

IV. Les agrégats comptables (tableau 6)

L'ensemble des agrégats comptables (résultat patrimonial, capacité d'autofinancement, fonds de roulement et trésorerie) évolue au BR4.

Agrégat	Budget initial 2024	BR3 2024	BR4 2024	Variation BR4-BR3
Résultat patrimonial	1 172 601 €	-4 827 528 €	-3 692 202 €	+1 135 326 €
Capacité d'autofinancement	1 266 660 €	-4 733 469 €	-3 598 143 €	+1 135 326 €
Fonds de roulement	24 696 493 €	21 335 633 €	22 770 959 €	+1 435 326 €
Trésorerie	83 626 724 €	96 676 943 €	119 699 210 €	+23 022 267 €

³ Axe 1: Passage au 100% Bio dans les restaurants universitaires sur les fromages frais et steak haché surgelés, passage en Label rouge sur la viande de porc fraîche et une partie de la charcuterie, passage en SIQO de 100% du beurre et du camembert servis

1. Le résultat patrimonial

Le résultat patrimonial s'établit à **- 3,692 M€** soit une diminution du déficit de **1,135 M€** par rapport au BR3.

CHARGES	Montants Budget rectificatif n°3 2024	Montants Budget rectificatif n°4 2024	Ecart BR4-BR3	PRODUITS	Montants Budget rectificatif n°3 2024	Montants Budget rectificatif n°4 2024	Ecart BR4-BR3
Personnel	15 646 966 €	15 187 066 €	-459 900 €	Subventions de l'Etat	503 505 946 €	522 470 408 €	18 964 462 €
<i>dont charges de pensions civiles**</i>	3 549 900 €	3 060 000 €	-489 900 €	Fiscalité affectée			0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	502 167 475 €	526 423 175 €	24 255 700 €	Autres subventions	260 000 €	5 972 000 €	5 712 000 €
Intervention (le cas échéant)			0 €	Autres produits	9 220 967 €	9 475 631 €	254 664 €
TOTAL DES CHARGES (1)	517 814 441 €	541 610 241 €	23 795 800 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	512 986 913 €	537 918 039 €	24 931 126 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	0 €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	4 827 528 €	3 692 202 €	- 1 135 326 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	517 814 441 €	541 610 241 €	23 795 800 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	517 814 441 €	541 610 241 €	23 795 800 €

Cette variation du résultat patrimonial de -1,135 M€ comprend :

- La baisse des charges du Cnous pour 0,916 M€ ;
- L'amélioration des recettes prévisionnelles pour 0,219 M€, qui se décompose d'une part, par une baisse de la SCSP de 0,036 M€ (cf. paragraphe 1.1) et d'autre part, par l'augmentation des recettes prévisionnelles du Cnous de 0,255 M€ (cf. paragraphe 1.3).

a) Les charges

Les charges s'élèvent à **541,610 M€**, soit une hausse de 4,6 % (+ 23,796 M€) par rapport au BR3.

Cette variation est une contraction entre :

- La baisse des charges de personnel pour - 0,460 M€ ;
- La hausse des charges de fonctionnement pour + 24,256 M€ selon le détail suivant :

- +21,857 M€** Comptabilisation en CAPAC⁴ des reversements de subventions 2024 aux Crous (liés au solde de la dotation complémentaire de SCSP 2024 reporté en 2025 pour abonder le financement des repas 1 € sur la période de septembre à décembre 2024 et la part solidarité pour 19,145 M€ et aux crédits du FVE pour 2,712 M€ versés en 2025). *NB : ces crédits se rattachent à l'exécution de l'exercice 2024 et seront décaissés en 2025 ;*
- +3,000 M€** Crédits de l'axe 1 du FVE versés aux Crous en 2024 ;
- +0,354 M€** Frais de gestion versés à l'ASP, prévus dans la convention de mandat relative au dispositif de Cartes pour l'Aide à la Restauration des Etudiants (CARE) ;
- +0,330 M€** Revalorisation indemnitaire des personnels sociaux des Crous au titre de l'année 2024 ;
- +0,286 M€** Primes JO pour les trois Crous franciliens, versées aux personnels en octobre 2024 ;
- 0,457 M€** Baisse des charges de fonctionnement des services du Cnous ;
- 1,116 M€** Baisse des CP sur la gestion du réseau.

b) Les produits

Les produits s'élèvent à **537,918 M€**, soit une hausse de 4,9 % (+ 24,931 M€) par rapport au BR3.

Cette variation correspond aux recettes décrites dans les autorisations budgétaires, à savoir les dotations complémentaires de SCSP pour 18,964 M€, les crédits du FVE pour 5,712 M€ et les autres recettes propres pour 0,255 M€.

⁴ CAPAC : charges à payer à comptabiliser.

2. La capacité d'autofinancement

L'insuffisance d'autofinancement s'établit à **-3,598 M€**, soit une diminution de 1,135 M€ par rapport au BR3. Cette variation suit celle constatée au compte de résultat, étant donné qu'aucune modification impacte les amortissements ni la quote-part sur subventions d'investissement.

Calcul de la capacité/insuffisance d'autofinancement	BR3	BR4	Ecart BR4-BR3
Résultat de l'exercice	-4 827 528 €	-3 692 202 €	+1 135 326 €
+dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 827 317 €	3 827 317 €	
-reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
-quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 733 258 €	3 733 258 €	
Insuffisance d'autofinancement	-4 733 469 €	-3 598 143 €	+1 135 326 €

3. Le fonds de roulement

Le prélèvement sur fonds de roulement s'établit à **7,755 M€**, soit une diminution de 1,435 M€ par rapport au BR3, du fait de la baisse cumulée de l'insuffisance d'autofinancement pour 1,135 M€ et des dépenses d'investissement pour 0,300 M€.

Le niveau final du fonds de roulement projeté au 31 décembre 2024 s'établit ainsi à 22,771 M€.

4. La trésorerie

La variation de la trésorerie augmente de 23,022 M€ du fait des reversements de fin de gestion et des crédits FVE qui seront effectués en 2025 en faveur des Crous et du prélèvement sur trésorerie lié aux opérations pour compte de tiers.

- Les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) pour 21,857 M€ (solde SCSP 2024 reporté en part solidarité et solde des repas 1 € pour 2024 : 19,145 M€ ; crédits FVE : 2,712 M€) ; ces charges relatives à 2024 seront décaissées en 2025 ;
- La diminution du prélèvement sur fonds de roulement pour 1,435 M€ ;
- Le prélèvement sur trésorerie lié aux opérations pour compte de tiers pour 0,270 M€.

Le niveau final de trésorerie projeté au 31 décembre 2024 s'établit ainsi à 116,583 M€.

Synthèse des agrégats comptables

Agrégats comptables	BR3	BR4	Ecart BR4-BR3
Prélèvement sur fonds de roulement	-9 190 469 €	-7 755 143 €	-1 435 326 €
Variation du besoin en fonds de roulement	29 122 342 €	7 535 401 €	-21 586 941 €
Variation de la trésorerie	-38 312 811 €	-15 290 544 €	23 022 267 €
Niveau final du fonds de roulement	21 335 633 €	22 770 959 €	+1 435 326 €
Niveau final du besoin en fonds de roulement	-75 341 310 €	-96 928 251 €	-21 586 941 €
Niveau final de la trésorerie	96 676 943 €	119 699 210 €	23 022 267 €

A la suite de l'exposé des éléments budgétaires et comptables, le BR4 du Crous, soumis au vote du conseil d'administration, est soutenable.

PIECES JOINTES

Tableaux budgétaires (vote et information)

- Tableau 1 « Autorisations d'emplois » (vote)
- Tableau 2 « Autorisations budgétaires » (vote)
- Tableau 3 « Dépenses par destination, recettes par nature » (information)
- Tableau 4 « Equilibre financier » (vote)
- Tableau 5 « Opérations pour comptes de tiers » (information)
- Tableau 6 « Situation patrimoniale » (vote)
- Tableau 7 « Plan de trésorerie » (information)
- Tableau 8 « Opérations liées aux recettes fléchées » (information)
- Tableau 10 « Synthèse budgétaire et comptable » (information)

Répartition des crédits aux Crous (vote)

- Primes JO versées aux personnels des trois Crous franciliens
- Revalorisation indemnitaire des personnels sociaux des Crous
- Complément de SCSP 2024 (financement expérimentations loi AGEF, mesures spécifiques)
- Actualisation n°4 de la contractualisation des investissements des Crous